

Demailly, L., Giuliani, F., LeVasseur, L. et Maroy, C. (dir.) (2023). *Institutions et questions morales contemporaines : continuités, ruptures, enjeux*. Presses de l'Université Laval, 266 pages.

Cet ouvrage, signé pour l'essentiel par des sociologues, concerne de près le champ de l'éducation même s'il ne s'y limite pas ; ce non seulement parce que certaines des onze contributions traitent directement d'institutions éducatives (écoles, travail social), mais aussi parce que les autres institutions convoquées (politiques, médicales, pénales, judiciaires) induisent, serait-ce indirectement, des enjeux éducatifs¹.

L'introduction de l'ouvrage inscrit le questionnement de référence au titre de deux constats principaux. Le premier constat (du côté des « questions morales ») porte sur le pluralité des conceptions ou des *idées morales* à l'œuvre aujourd'hui, sans horizon d'harmonie et donc en conflit potentiel les unes avec les autres ; conceptions dont la pluralité et la variété sont abordées par les considérations et les références les plus philosophiques de l'ouvrage. Le second constat (davantage du côté des « institutions ») porte sur ce qui pourrait être nommé les *forces normatives* exercées dans - ou par - les institutions elles-mêmes, prenant la forme d'« agencements » ou d'« arrangements institutionnels », comme le dit l'introduction ; des institutions qui traduiraient – ou plutôt dans le fonctionnement desquelles se répercuterait, de manière plus ou moins tendue, l'irréductible pluralité morale des valeurs en présence.

Mais l'enjeu central du livre porte sur « l'expérience morale des individus au sein des institutions dans ses dimensions pratique et sensible » (p. 14), au-delà des constats fondamentaux (pour ainsi dire d'arrière-plan et pouvant faire l'objet de conceptualisations et d'interprétations différentes d'une contribution à l'autre). L'introduction le dit en présentant la structure du livre : « nous relevons que le pluralisme axiologique peut aussi renvoyer les acteurs à d'importants dilemmes moraux, à savoir des situations où, finalement, aucune orientation morale ne semble apporter de solution convaincante au problème posé » (p. 20). L'individualisme, autrement dit, à la fois processus au long cours à l'échelle d'une culture, et valeur revendiquée par les personnes, s'avère paradoxal.

L'ouvrage s'inscrit dans les conséquences infinies du « déclin du programme institutionnel » (d'après la thèse de Dubet en 2002 à laquelle il est fait référence), non pas que les institutions aient disparues ni même perdu de leur centralité (ce serait plutôt le contraire), mais parce que les arrangements et agencements institutionnels se font aujourd'hui sans les garanties d'autorité morale (plus ou moins réelles ou fantasmées), qui à la fois les fondaient et les transcendaient auparavant.

La première partie de l'ouvrage (« Enjeux moraux et théorie sociologique ») aborde les questions sous l'angle le plus large, en situant la place et le rôle de la sociologie face aux tensions et contradictions de « la vie » en régime de (post)modernité plus ou moins « en miettes » selon une métaphore empruntée à Z. Baumann lui aussi convoqué. Les efforts sont très conceptuels dans le premier texte (signé Lise Demailly) qui problématise notamment la question de la concurrence faite au « discours moral » - non sans résistance - pour l'inclure au compte des « sept normativités axiologiques » idéal-typiques (« moral » donc, mais aussi « éthique », « droit », « déontologie », « usages », « religion », « sagesse ») exposées comme autant de manières de mobiliser, voire de mixer des valeurs pour réguler ses/des conduites et répondre à un « besoin d'éthique » soumis au risque d'une « effervescence polycentrée » (p.50) et de sa captation progressive par les « normativités techniques et leurs tentatives de conversion symbolique », c'est à dire sur un mode quasi-religieux. Le deuxième texte (signé Denis Laforgue) adopte une approche très originale de la sociologie en proposant des exercices et des techniques « spirituelles » (inspiré du modèle de la philosophie antique telle que P. Hadot l'a mise en avant), pour étayer, par la lecture sociologique de différentes grandes signatures (dans l'ordre d'apparition : Mauss, Bourdieu, Simmel, Becker, Habermas, Weber, Garfinkel, Boudon, Boltanski, Pareto, Dubet), et donc soutenir les « acteurs publics et ordinaires pris dans ce défi de redonner une dimension morale consistante à leurs actions réciproques » (p. 55). Le point central de cet emprunt au motif de la « technique de soi », et à son déplacement de la philosophie vers la sociologie, réside peut-être en ce que celle-ci permet davantage que celle-là de viser, par un exercice de décentration, « des dimensions supra- et trans-individuelles » (p. 72) de l'expérience sociale.

La deuxième partie de l'ouvrage (« Tensions morales et changement des normativités au cœur des institutions ») regroupe cinq contributions. Le premier texte (signé Nicolas Marquis et Emmanuelle Lenel) présente les premiers résultats d'une vaste enquête européenne qui portent sur les transformations dans trois domaines où un mouvement vers l'autonomie individuelle met les institutions sous tension et induit des

¹ L'ouvrage est issu des sessions du Groupe de Travail « Institution » au Congrès de l'Association Internationale de Sociologues de Langues Françaises (AISLF) en juillet 2021.

évolutions dans les formes du travail sur autrui. Les « scènes » de la parentalité, de l'éducation, et de la santé mentale, connaissent toutes une évolution vers moins d'asymétrie entre ceux et celles *qui* travaillent d'une part, et ceux et celles *sur qui* portent ce travail – au nom d'une demande d'égalité – avec pour conséquence une nouvelle articulation des « conditions de possibilité d'une institution du travail sur autrui » (p.93) et des enjeux liés à une évolution statutaire de ces métiers. Le deuxième texte (signé Frédérique Giuliani) s'intéresse à une demande croissante de prise en compte du bien être psychique de l'enfant dans le cadre scolaire (en l'occurrence en Suisse romande), au titre d'une « déclinaison de l'idéal moral d'authenticité caractéristique de la modernité » (p.115), et montre, par une étude de cas que cette nouvelle norme met les professionnel·les de l'école et les familles en porte à faux, celles-ci pouvant être amenée à contester non le principe du bien-être mais la manière de faire qui les tient pour responsables à partir de la norme de « bon parent » qui conditionnerait principalement celle du bien-être de l'enfant, quoiqu'il en soit des pratiques scolaires par ailleurs. Le troisième texte (signé Jean Bienaimé) trace l'évolution de la « médecine trans' en France », et sa « modernisation », dans le sens d'une plus grande autodétermination des personnes ; à partir d'une démarche « qui consiste notamment à étudier le travail critique des acteurs » (du côté du corp médical et des individus en demande de transition), « et à en expliciter les fondements normatifs », ce qui « permet de ne pas présupposer du sens moral véhiculé par ces agencements et de rester sensible à la manière dont les personnes - qui les constituent ou qui y sont confrontés - travaillent par elles-mêmes la question des valeurs et des visées censées y être adossées » (p. 120). Le quatrième texte (signé Séverine Frère) montre notamment, en étudiant « l'individualisation du problème de la pollution atmosphérique » (et plus largement vis-à-vis de l'environnement), que la responsabilisation croissante des individus non seulement ne va pas de soi, puisque la responsabilité ne peut leur être entièrement être imputée, mais met l'État face à une demande d'action et de protection dont l'individualisation (injuste) de la charge morale indiquerait que l'institution étatique « ne semble pas en mesure d'en assumer la charge » (p. 156), au point qu'une forme de résistance s'exprime par le refus (parfois actif, voire « amoral ») des « préconisations de comportements individuels à modifier » (p. 141). Le cinquième texte (signé Léo Farcy-Callon) s'intéresse à l'enfermement des mineurs, documentant là aussi une tendance à l'individualisation (dans ce cas, « de l'accompagnement ») qui repose sur une manière « d'impliquer les adolescents dans leur placement ou leur détention, et plus généralement, dans leur parcours judiciaire » (p.172), une logique de responsabilisation qui se développerait au-delà de l'institution en question (notamment au titre du « projet de sortie ») pour peser (ou exercer une emprise), bien au-delà de la punition, sur le parcours biographiques des individus, en particulier par le biais de la constitution de dossier « éducatifs » et non seulement « judiciaires ».

La troisième partie de l'ouvrage enfin, (« Normativité gestionnaire et ressorts moraux des institutions ») propose quatre contributions qui insistent sur les effets d'une logique gestionnaire (évoquée dès l'introduction) sur l'évolution de différentes institutions. Le premier texte (signé Christian Maroy et Annelise Voisin) se concentre sur la Gestion Axée sur les Résultats (au Québec) dans le domaine de l'administration scolaire et des pratiques enseignantes, pour montrer que les idéaux (moraux) d'équité et d'inclusion restent soumis à un idéal (quasi-moral) d'efficacité. L'instrumentation de cette domination – typique d'une normativité gestionnaire – est incarnée en particulier par une logique (« entrepreneuriale ») de projet collectif qui mobilise les « équipes-écoles » en les soumettant à des objectifs difficiles à refuser (la « réussite de tous ») mais en imposant des moyens d'évaluation chiffrée (grand renfort de données à l'appui), et partant, des pratiques d'enseignement, qui contredisent le sens du métier (dont les entretiens de recherche témoignent). Font l'objet de la critique, un « réductionnisme éducatif à la dimension cognitive des apprentissages », une « conception de la réussite rapportée aux résultats aux évaluations externes », une « priorité donnée aux impératifs organisationnels d'amélioration de l'image externe de l'école », c'est dire la primat donné à « des améliorations cosmétiques impérativement visibles plus que réelles » (p. 191). Le deuxième texte (signé Anne Wuilleumier et Anaïk Purenne) traite de la violence policière et rend compte d'un dispositif qu'on peut dire institutionnel visant à permettre la discussion entre différents protagonistes (policiers et jeunes) pour mettre à l'épreuve un idéal moral d'inclusion qui là aussi rencontre un certain idéal d'efficacité : « Il s'agissait de tester ce que la mise en relation d'acteurs qui évoluent habituellement dans des univers séparés était susceptible de produire comme effets sur la construction des problèmes publics. » (p. 209). Le troisième texte (signé Christian Mouhanna) aborde le domaine judiciaire dans lequel les professionnel·les se trouvent à une contradiction centrale entre une « rapidité de traitement [qui] favorise la répression, réponse simple, mesurable, rapide à prendre », du côté d'une « normativité pénale » (sur laquelle pèse une exigence de gestion), « alors qu'une réelle politique d'insertion suppose justement de s'intéresser aux causes, qu'elles soient économiques, psychologiques, ou autres, qui ont pu conduire à commettre l'acte délinquant » (p. 228), du côté d'une « normativité juridique » dont la question de la préservation est posée (dans une logique d'éducation). Le quatrième texte (signé Louis LeVasseur), qui boucle l'ouvrage, étudie enfin,

à grands traits, l'évolution des *figures de l'individualisation* (« autonomie, indépendance, réification ») tour à tour dominante dans les politiques d'éducation au Québec des années 50 à aujourd'hui. Il s'agit par l'analyse sociologique de mettre en perspective, sur la base d'un conflit entre deux fonctions superposées, « le possible détournement de la fonction morale de l'institution à des fins de contrôle et de productivité » (p.240).

Un ouvrage qui intéressera les chercheuses et chercheurs, mais aussi les formatrices et formateurs, notamment parce qu'il montre bien la diversité possible d'étude et d'expression face à une problématique commune (à la fois sociale et intellectuelle) qui concerne tous les individus, et toutes les institutions où la nécessité d'une morale sans garantie ultime est en question.

Manuel Perrenoud, Université de Genève